



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### taxe d'apprentissage

Question écrite n° 86769

#### Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur la collecte de la taxe pour le développement de l'apprentissage, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à assurer une plus grande transparence de la collecte. Ils proposent notamment de professionnaliser les collecteurs en homogénéisant les formulaires de versement aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. M. François Grosdidier demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du Gouvernement sur certaines des propositions formulées par le rapport d'enquête sur la collecte de la taxe d'apprentissage établi par l'Inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des finances en décembre 2005, visant à assurer une plus grande transparence de la collecte. Les rapporteurs proposent notamment de professionnaliser les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) en homogénéisant les formulaires de versement aux organismes précités. Il souhaite connaître la suite que le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes entend réserver à cette recommandation. Cette mesure est susceptible d'être mise en oeuvre dès la collecte 2007 moyennant son instauration réglementaire après une concertation avec les OCTA. De la même façon, il conviendrait d'homogénéiser les reçus délivrés par lesdits organismes. À cet égard, la collecte 2006 a permis de repérer les bonnes pratiques en la matière. Une telle mesure relative au reçu est utilement complémentaire à celle préconisée par les rapporteurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Grosdidier](#)

**Circonscription :** Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86769

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 2028

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7093